

Rapport moral 2017

.....

Merci de votre présence. Je tiens également à remercier le CGET, la Région PACA et l'agglomération Provence Alpes pour leur soutien, les communes d'Aiglun, du Chaffaut, de Champtercier, de Digne-Les-Bains, de La Robine, de Mirabeau, de Thoard ainsi que la CGT qui ont mis gracieusement des salles à notre disposition.

Merci aux bénévoles de l'association en particulier Elisabeth qui n'a compté ni son temps ni son énergie pour faire perdurer l'UPRO. Merci aux bénévoles du FLE, aux conférenciers, et à Hélène Blanc toujours fidèle au poste pour assurer la comptabilité. Je n'oublie pas Sylvie Bouilhol notre secrétaire dont la disponibilité nous est précieuse.

Des efforts n'ont pourtant pas été ménagés pour continuer à faire vivre l'association :

- Le montage d'un dossier Leader pour l'action « café numérique en campagne »
- La réponse positive au dossier Datadock* qui nous permet de conserver le statut d'organisme de formation.
 - * base de données des organismes de formation (exigence de critères de qualité obligatoire pour un financement)
- L'organisation de conférences,
- Les nouvelles activités : Arabe...
- La bonne fréquentation des cours de FLE

Comme vous le verrez dans le rapport d'activité, le nombre d'adhérents a encore baissé cette année ce qui a entraîné l'annulation de plusieurs formations. Nous avons subi la défection d'intervenants avant le début des cours (couture, chinois) et avons dû, de ce fait, rembourser des personnes déjà inscrites.

Cette année nous avons dû affronter d'autres difficultés :

- La baisse de l'aide accordée par Pôle emploi au titre du contrat CAE de Sylvie et son arrêt depuis le 1^{er} Janvier 2018
- la démission pour raisons personnelles d'Angela Hermann qui n'a pas été remplacée faute de volontaire au CA.

Et surtout l'assignation de l'UPRO au Conseil des Prudhommes par Mr Quaglino employé de septembre 2015 à février 2016 et qui, par l'intermédiaire de son avocat, nous réclame des indemnités d'environ 80000 euros. Je vous rappelle que le contrat de Mr Quaglino a été interrompu à la suite d'une inaptitude à son poste pour maladie non professionnelle décidée par le médecin du travail. Si nous avons commis des erreurs le conseil des prud'hommes nous le dira, bien que nous ne reconnaissons aucun des nombreux griefs qui nous sont reprochés, nous pouvons juste admettre que nous avons pêché par excès de confiance, en aucun cas par malhonnêteté à l'égard du salarié. Nous avons dû, par conséquent, nous assurer les services d'une avocate, elle nous a conseillé, il y a quelques jours, de provisionner entre 6 et 12 mois de salaire susceptibles de nous être réclamés. Cet évènement nous a profondément affectées d'autant plus qu'il impliquera le non-renouvellement du contrat de Sylvie fin juin et risque de porter un coup fatal à l'association.

En conclusion, l'Upro ne peut continuer à vivre sans secrétaire et avec l'épée de Damoclès d'une condamnation aux Prudhommes. En conséquence nous vous demandons, ce soir d'examiner attentivement la situation et de décider l'éventuelle dissolution de l'association, sa mise en sommeil ou sa transformation afin de continuer l'activité bénévole d'enseignement du français langue étrangère.